

 <p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE</p>	<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP <u>Dossier suivi par</u> : Catherine LONCLE Tél : 01.49.55.44.92 Fax : 01.49.55.56.17 Réf. Interne : Réf. Classement :</p>	<p style="text-align: center;"><b>NOTE DE SERVICE</b> <b>DGER/POFEGTP/N2001-2094</b> <b>Date : 19 SEPTEMBRE 2001</b></p>
--	---	--

Date de mise en application : immédiate

**Annule et remplace :**

Date limite de réponse

📄 Nombre d'annexes :

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche  
à

Messieurs les Directeurs régionaux  
de l'agriculture et de la forêt

**Objet : Rappel des dispositions applicables dès la rentrée scolaire 2001 pour l'aménagement des programmes des filières STAE et STPA consécutif à la mise en place du nouveau programme de physique-chimie de la classe de seconde générale et technologique.**

**Bases juridiques :**

**Résumé : Aménagement des programmes.**

**Mots-clés : PHYSIQUE-CHIMIE. FILIERES STAE ET STPA**

Plan de Diffusion	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration centrale</li> <li>- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt</li> <li>- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM</li> <li>- Inspection générale de l'agriculture</li> <li>- Hauts-commissariats de la République des TOM</li> <li>- Conseil général de l'agronomie</li> <li>- Inspection de l'enseignement agricole</li> <li>- Etablissements public nationaux et locaux d'enseignement agricole</li> <li>- Unions nationales fédératives d'établissements privés</li> </ul>	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation syndicales de l'enseignement agricole public</li> <li>- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</li> </ul>

Je vous informe que l'aménagement des programmes des filières STAE et STPA consécutif à la mise en place du nouveau programme de physique-chimie de seconde générale et technologique, est précisé dans la note de service DGER/POGETP/N2001-2065 datée du 26 juin 2001.

Ces dispositions sont applicables dès la rentrée 2001.

La Chargée de Sous-direction

Brigitte FEVRE